

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 2 MARS 2009**

L'an deux mille neuf, le 2 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février 2009, s'est réuni à la Mairie de ROISSY-EN-BRIE en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie FUCHS, Maire.

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

Madame le MAIRE informe les membres du Conseil Municipal de la démission de M. Stéphane METAS acté le 26 février 2009 et de son remplacement par Mme Katia LE COGUEN, candidate suivante de la liste "Ensemble changeons la ville", à qui elle souhaite la bienvenue.

Madame le MAIRE précise toutefois que Madame LE COGUEN ne pourra pas prendre part aux débats et aux votes, compte tenu des délais impartis pour convoquer les membres du conseil.

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*

**Étaient présents** : Mme FUCHS, M. VACHERET, Mme BERWICK, M. PERROT, Melle DESMOND, M. DUBOIS, Mme AOUAA, M. BERWICK, Mme LEDRU, M. MEHOU-LOKO, Mme GLEYSE, Mme CARRIOT, M. DEBRET, Mme JACQUES-ANDRE-COQUIN, Mme YATTASSAYE KANE, M. COPIN, Melle DRACHE, M. LECAT-DESCHAMPS, Mme BARO, Mme PRIEST-GODET, Mme ETOUARIA, M. SIFFLET-LAFAVERGE, M. DEPECKER, M. BOUCHART, Mme LE GUILLOU, Mme BERAUD, M. IGLESIAS, M. LARGIER.

**Absent** : M. MENANT.

**Absents représentés** (pouvoirs) : Mme RICHARD (représentée par Mme AOUAA), Mme PONNAVOY (représentée par Melle DRACHE), M. LHUILLERY (représenté par Mme FUCHS).

**Mademoiselle DESMOND** a été élue **secrétaire de séance**, à l'UNANIMITÉ.

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

**QUORUM**

Présents : 28

Absent : 1

Représentés : 3

Votants : 31

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

Décisions prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a accordé à Madame le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, communiquées aux conseillers municipaux :

- n°02/09 : C'CONFORM : organisation de deux sessions de formation « gestes d'urgences » pour 20 agents, les 19 et 20 janvier 2009 et les 26 et 27 janvier 2009 (2 152,80 €).
- n°04/09 : ARTS DE KORE (ADK) : mise à disposition annuelle de la salle communale « Pub de l'Ayau » (100 €/mois).
- n°05/09 : SA IMPRIMERIE GEORGES GRENIER : signature du marché d'impression de différents supports de communication pour une période initiale de 1 an reconductible 1 fois pour une durée maximale de 2 ans (montant minimum : 30 000 € annuels, montant maximum : 68 000 € annuels).

- n°08/09 : P&S CUSAC : traiteur pour la manifestation « Nuit des Sports » du vendredi 23 janvier 2009 (14,40 € / personne).
- n°09/09 : DANCE MUSIC AND LIGHT : animation DJ pour la manifestation « Nuit des Sports » du vendredi 23 janvier 2009 (900 €).
- n°11/09 : ABAQUE : signature du contrat pour la représentation du récital de musique de chambre « quatuor à corde », le 12 mars 2009 au Cinéma La Grange (2 600 €).
- n°12/09 : MDS AUDIO : marché selon la procédure adaptée pour la fourniture de matériels d'éclairage à la Grande Halle (41 545,50 €).
- n°13/09 : Agence des Espaces Verts de la région d'Ile de France : organisation d'un programme « Forestiers Juniors » pour les écoles élémentaires pour l'année 2008/2009 (3 870 €).
- n°14/09 : LES FRANCAS : participation d'un agent du secteur enfance à la journée à thème de la DDJS77 intitulée « animation et accueil des jeunes » le 2 février 2009 (18 €).
- n°15/09 : ADIAJ formation : adhésion annuelle à l'organisme ADIAJ formation (30 €).
- n°18/09 : GFI PROGICIELS : sessions de formation « exploitation et administration Astre » les 2 et 3 mars 2009 pour les agents du service informatique (2 930,20 €).
- n°20/09 : GFI PROGICIELS : sessions de formation les 16 et 17 mars et le 29 avril 2009 en Mairie, intitulée « formation BO ASTRE RH » pour les agents de la direction des ressources humaines (4 036,50 €).
- n°21/09 : GFI PROGICIELS : sessions de formation les 24 et 25 mars 2009 en Mairie, intitulée « formation ASTRE RH » pour les agents de la direction des ressources humaines (2 691 €).
- n°22/09 : ALCIATI et GRAZIELLA « Vis ton cirque » : activités « Arts du Cirques » pour la classe de découverte organisée à Roissy-en-Brie du 9 mars au 20 mars 2009 (15 640 €).
- n°23/09 : SAGA LAB : contrat triennal pour le contrôle des équipements sportifs (2 052,34 €).
- n°24/09 : SAGA LAB : contrat triennal pour le contrôle des modules skates (352,70 €).
- n°27/09 : FNACA : mise à disposition du terrain de pétanque du complexe sportif Paul Bessuard pour leur manifestation du 2 mai 2009.
- n°32/09 : MARS DRINKS : mise à disposition du public et du personnel communal d'appareils de distribution automatique de boissons.
- n°33/09 : EURO-CINE société Euro-Systems : contrat d'assistance téléphonique annuelle pour la caisse informatisée du Cinéma La Grange (698 €).
- n°34/09 : EURO-CINE société Euro-Systems : contrat d'assistance téléphonique annuelle pour la caisse informatisée du service Culturel (538 €).
- n°35/09 : REFLEX ENVIRONNEMENT : contrat triennal d'entretien et de maintenance des modules de skates (3 499,49 €).

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*

Madame le MAIRE propose ensuite l'**adoption** du **procès-verbal** de la séance du **2 février 2009**.

Madame LEDRU précise qu'elle ne peut pas prendre part au vote n'étant pas présente à cette séance.

**VOTE** : adopté à l'unanimité des votants

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*

Madame le MAIRE passe ensuite à l'étude les points à l'ordre du jour.

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*

## FINANCIER

Madame le MAIRE : " -

" - Chers collègues,

Et Mesdames et Messieurs du public,

Avant d'ouvrir ce Conseil, j'espère que vous avez eu le temps d'apprécier l'exposition sur les droits de la femme, au fond de la salle. Sinon, vous pourrez toujours passer devant tout à l'heure, avant de nous quitter.

J'ai souhaité donner un caractère un peu particulier à notre Débat d'Orientation Budgétaire en l'ouvrant le plus largement possible aux Roisséennes et aux Roisséens.

En effet, cette obligation légale est généralement plus une formalité qu'autre chose. Mais à Roissy-en-Brie, nous voulons en faire un outil de contrôle citoyen... C'est pourquoi nous nous retrouvons ici ce soir et je vous remercie de votre présence.

Trop longtemps, nos concitoyens ont été écartés des orientations et des choix. Or, après tout, c'est en leur nom que l'on gère les villes et en partie avec leurs impôts...

Il était donc tout à fait logique qu'après les avoir amenés à discuter et à proposer lors du premier grand Remue-ménages de juin dernier, lors des huit réunions de quartiers de l'automne dernier, puis enfin lors des Assises de la ville dernièrement... ils soient invités pour constater comment on avait bien pu utiliser les fruits de l'intelligence collective... Comment, au bout d'un moment, tout peut rentrer, ou pas, dans un agenda budgétaire.

\*\*\*

Le Débat d'Orientation Budgétaire est la première étape du cycle budgétaire.

La majorité élue fait état de la situation financière de la commune...

Elle fait part de ses orientations en matière de politique d'investissement...

Elle propose ses initiatives nouvelles...

Elle expose ses stratégies financières en matière de tarifs, d'impositions et de recours à l'emprunt...

Elle détermine quelles seront ses priorités pour l'année...

Pour cette année, comme vous devez le savoir, nous avons rencontré chaque service avec son élu référent. Cela a pris de nombreux jours car l'exercice n'était pas habituel.

Ce long et fastidieux travail a été passionnant. Initié au niveau des élus, jadis, par Jacques Perrot et que nous avons développé en invitant les techniciens concernés.

Nous avons étudié chaque proposition budgétaire, ligne par ligne. Aucune dépense n'a été reconduite sans en débattre... De même, tout nouveau projet a fait l'objet de discussion : est-ce conforme à nos grandes orientations ? Cela répond-il aux besoins des habitants ? Comment les services peuvent-ils gérer au plus près sans tout abandonner pour autant ?

Car nous avons connu ça à Roissy-en-Brie : serrer tellement les cordons de la bourse que rien n'était possible, que la ville n'a plus réalisé d'investissement durant de longues années...

Je ne veux prendre qu'un exemple pour illustrer notre nouvelle façon de gérer la ville :

Lors de la construction des lotissements qu'on appelle par simplicité « les Kaufman », la commune a reçu de la part de l'aménageur : 1.000 m<sup>2</sup> de terrain pour une maison de quartier, un autre de 4.400 m<sup>2</sup> rétrocédé à la ville pour la création de notre prochain gymnase, la restructuration de voiries et un chèque de un million six cents mille euros. Cela aurait dû servir à construire l'école qui accueillerait les enfants de ces nouveaux habitants... Et bien non, le choix d'alors a été d'engranger cet argent et de le noyer dans la masse globale pour réduire artificiellement le déficit municipal... Résultat : des dizaines d'enfants éparpillés dans les écoles de la ville ! Ce n'est pas ce qu'on appelle « **bien gérer** » une ville, car, de toute façon, nous sommes bien obligés, aujourd'hui, d'agrandir l'école des Sapins pour accueillir tout le monde !

Il est peut-être intéressant de ne pas endetter la commune, mais si c'est au prix de la diminution des services et de la suppression des investissements utiles à la population, c'est tout simplement tromper les gens.

*Nous avons la volonté de placer notre budget dans la rupture avec les méthodes précédentes, mais il nous faut tenir compte du contexte général de crise économique et financière.*

*Car, chers collègues et chers concitoyens, le contexte n'est pas favorable aux collectivités territoriales.*

*En effet, quels sont les principales dispositions de la loi de finances 2009 ?*

- *Baisse importante des moyens financiers distribués aux collectivités locales,*
- *Une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) augmentée de 0,8 % alors que l'inflation sera au minimum de 2 %,*
- *Baisse généralisée des compensations des divers dégrèvements que l'Etat accorde aux contribuables (entreprises ou particuliers),*
- *Diminution drastique des subventions,*
- *Evolution irrégulière du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France,*

*Sans compter, qu'au nom du « pacte de stabilité », l'Etat contraint les collectivités locales à réduire leurs dépenses publiques.*

*La crise économique, que subit la plupart des gens, entraîne des effets pervers : l'immobilier stagne et, du coup, ce sont autant de taxes de mutation en moins...*

*D'autant que pour faire face à cette crise, la population a besoin d'encore plus de services publics.*

*Je vous rappelle, par ailleurs, les propos inquiétants du Président Sarkozy qui a réaffirmé récemment à la télévision qu'il entendait supprimer la Taxe Professionnelle en 2010. C'est-à-dire l'année prochaine ! C'est une décision totalement incohérente, lorsque l'on sait que les collectivités sont parties prenantes de plus de 70 % des investissements publics.*

*Je le dis clairement : je suis **contre** la suppression de la Taxe Professionnelle, mais, par contre, je suis **pour** sa réforme. Il nous faut :*

- *élargir l'assiette aux placements financiers des entreprises,*
- *élargir le taux de TP des banques, des assurances et de la grande distribution,*
- *baser le prélèvement des entreprises à partir de la richesse créée par les salariés, de l'aménagement du territoire et aux services locaux dont elles bénéficient : les transports, les voiries, les équipements et les logements.*

*Mais ces financements, si nécessaires au fonctionnement des communes, il faudra bien les remplacer... Le Président de la République propose la taxe carbone. Et, de son côté, la commission Balladur imagine un transfert sur plusieurs années et l'établissement d'une procédure automatique de réévaluation tous les six ans. Elle propose aussi de compenser la suppression de la TP par un autre mode de taxation de l'activité économique, fondée, notamment, sur les valeurs locatives foncières réévaluées et la valeur ajoutée des entreprises.*

*Et bien, contrairement au Président Sarkozy, qui en a réaffirmé l'idée, je suis tout à fait contre le transfert de cette Taxe vers les poches des salariés. Pas question que les salariés paient plus cher le carburant et leur chauffage pour que leur employeur, lui, ne paye plus rien !*

\*\*\*

*Voici, brièvement rappelé, le contexte dans lequel nous avons élaboré nos principes budgétaires pour 2009.*

*Viendra ensuite la seconde étape : le vote du budget proprement dit. Il aura lieu en Mairie lors du Conseil du 23 mars.*

*Notre budget sera sincère, c'est-à-dire clair, précis et transparent.*

*Avant de passer la parole à Jaques Perrot, qui nous présentera les Orientations budgétaires que nous souhaitons poursuivre, j'aimerais vous faire part d'une actualité toute récente, puisqu'elle date de cet après-midi : Mme Chantal Brunel, députée de notre circonscription, m'a téléphoné pour proposer de nous aider dans nos projets d'investissements. Elle s'engage à prendre un montant important sur sa réserve parlementaire. Notre gymnase Anceau de Garlande sera donc aidé par deux parlementaires : Mme Brunel pour l'Assemblée Nationale et M. Billout, pour le Sénat. Comme quoi, à Roissy, nous savons rassembler au-delà des clivages politiques traditionnels, dès lors que l'intérêt des Roisséens est en jeu...*

*Ensuite je donnerai la parole aux représentants des différents groupes qui composent le Conseil Municipal et tout d'abord à l'opposition municipale puis aux groupes de la majorité.*

*Je vous remercie de votre attention.*

~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~

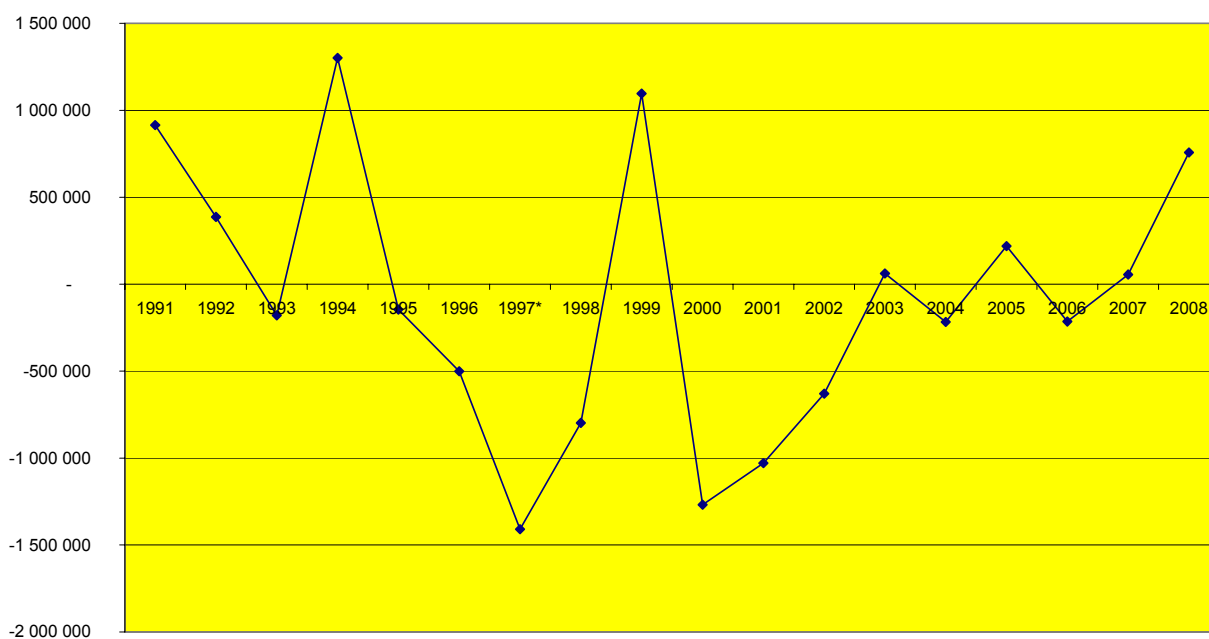
<b>Délibération n°11/09 - Débat d'Orientation Budgétaire de la Ville.</b> <b>Délibération n°12/09 - Débat d'Orientation Budgétaire de l'Eau.</b> <b>Délibération n°13/09 - Débat d'Orientation Budgétaire de l'Assainissement.</b>
--

**Rapporteur : Monsieur PERROT**

**" - Notre budget 2009 ne peut se réfléchir en dehors du cadre général de la crise financière mondiale qui déstabilise tous les secteurs d'activités et, singulièrement, les collectivités territoriales.**

\*\*\*\*

## Epargne nette



**Fin 2008, l'épargne nette est positive et passe à + 757 574 Euros soit une augmentation par rapport à 2007 d'environ 700 000 euros**

**Les efforts de la municipalité pour une gestion rigoureuse sont concrétisés par ce résultat.**

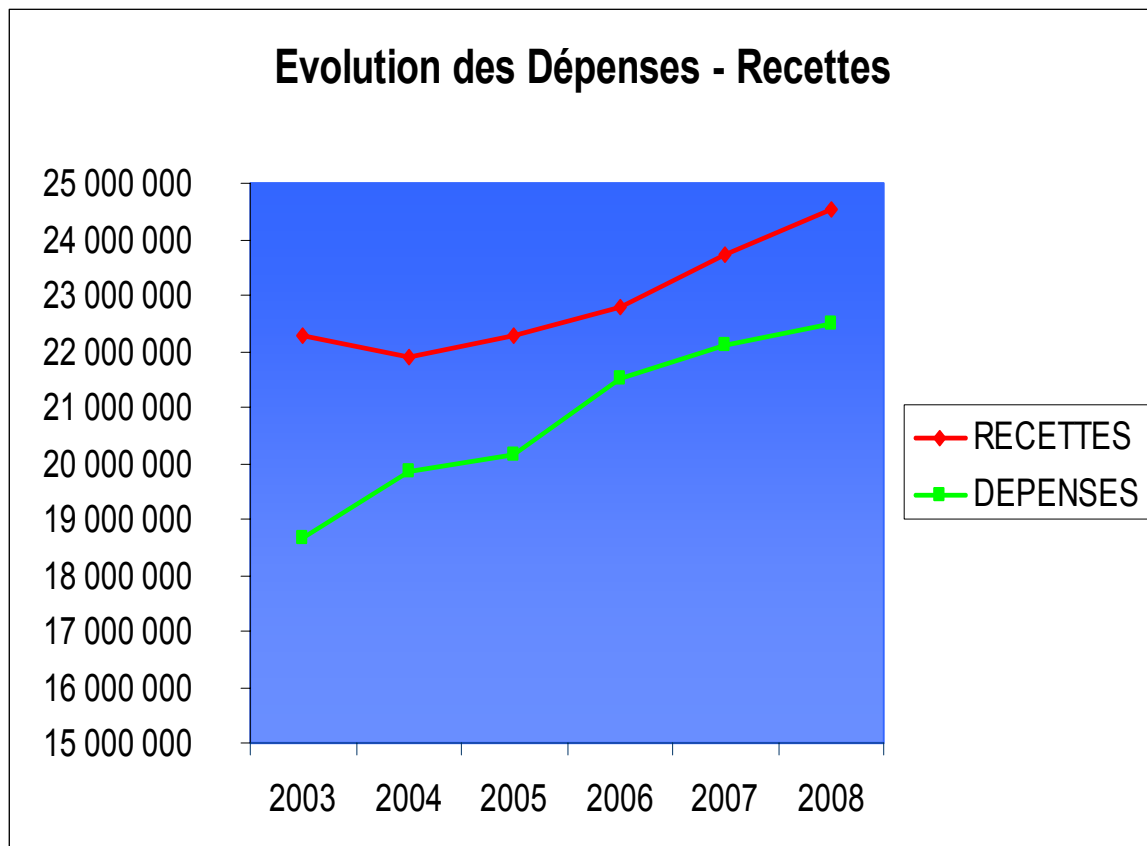
\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

*L'évolution défavorable des concours de l'Etat associée à la raréfaction des subventions représentent néanmoins un frein à l'investissement.*

## Section de fonctionnement

**Les recettes, bien qu'en progression sensible par rapport aux dépenses de fonctionnement, ce qui permet un meilleur autofinancement restent, néanmoins, trop faibles par rapport aux dépenses nécessaires :**

- ~ Les dotations de l'Etat n'augmentent pas au même rythme que le nombre d'habitants.
- ~ La crise immobilière fait chuter les recettes dues aux droits de mutation. (800 000 € en 2007, 592 000 € en 2008 et 450 000 € prévus pour 2009)
- ~ Les dépenses de fonctionnement continuent leur progression : plus d'enfants dans les cantines et les centres de loisirs, demande en hausse sur les gardes d'enfants...
- ~ Les frais financiers continuent de diminuer mais l'incertitude des taux d'intérêt nous incite à la prudence, alors même que la dette globale de la commune diminue.



### ***Des ressources insuffisantes...***

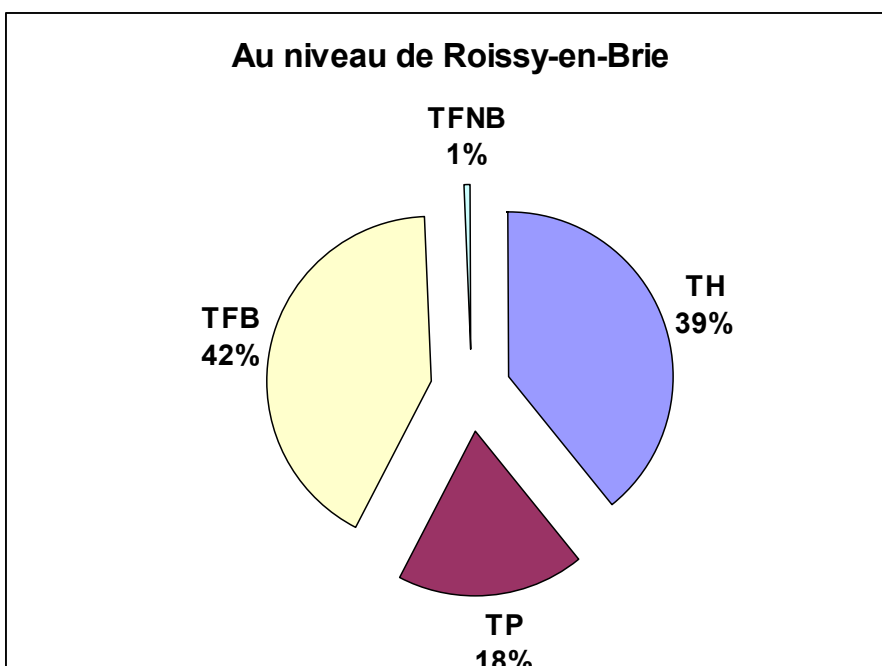
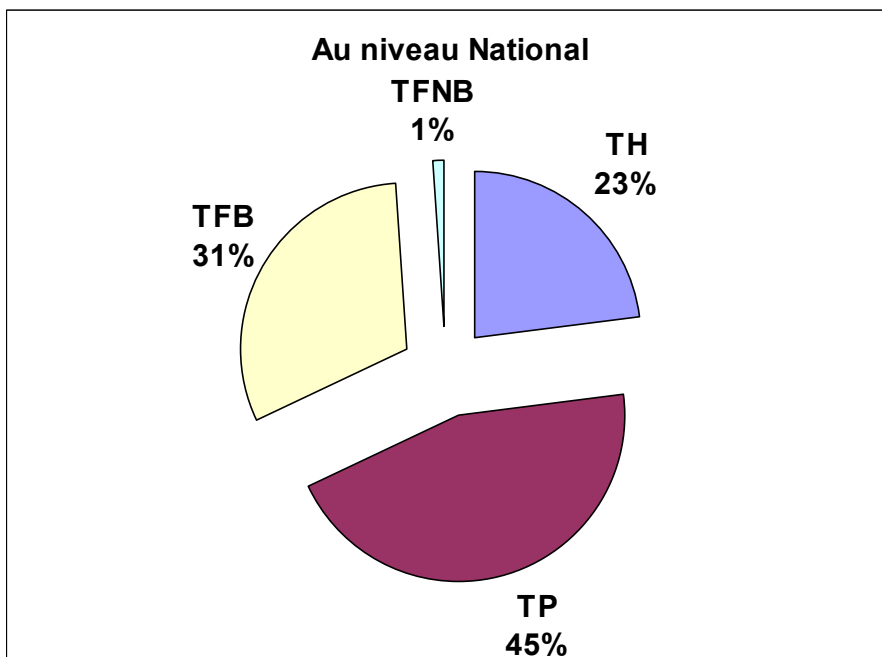
- *Les concours financiers de l'Etat sont insuffisants :*
  - *Le contrat de stabilité concernant les principales dotations de l'Etat aux collectivités locales prévoit une indexation de l'enveloppe sur l'inflation prévisionnelle pour 2009, soit + 2 % mais en réalité c'est une progression de 0,8% seulement car le gouvernement a inclus dans la comparaison le remboursement de la TVA qui est hors dotation.*
  - *L'évolution du fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France est erratique : il est passé de 960 403 € en 2006 à 1 019 637 € en 2007, pour retomber à 948 585 € en 2008.  
Pendant ces années cependant, les besoins financiers de la commune liés à la scolarité, aux soutiens sociaux, à l'amélioration de l'environnement, ... ne cessent de croître.*
  - *La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale devrait augmenter très légèrement puisqu'il était prévu une revalorisation de 28% entre 2004 et 2009. (Elle n'avait augmentée que d'environ 4 000 Euros l'année dernière soit 859 450 € en 2008)  
Cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.*
- *Les dispositifs contractuels mis en place par l'Etat pour inciter les communes à engager des actions de prévention (Ville-Vie-Vacances, Contrat Educatif Local, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, etc) subissent chaque année une diminution régulière de leurs subventionnements.*
- *Les différents transferts de charges effectués par l'Etat ne sont absolument pas compensés.*

Les ressources fiscales restent toujours inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate.

Les bases d'imposition restent faibles à Roissy-en-Brie.

La taxe professionnelle ne représente toujours que 18 % des recettes fiscales de la ville alors que nationalement cette taxe représente 45% des recettes des communes

**Répartition de la part des recettes fiscales  
dans les budgets des communes.**



*Pour faire venir les entreprises à Roissy-en-Brie, pour améliorer, pour créer l'emploi sur la ville, pour augmenter nos recettes fiscales nous avons créé un service du développement économique. Ce service nous permet une grande réactivité dans l'aide aux commerces et aux entreprises Roisséennes. C'est un outil indispensable pour mener à bien notre objectif de développement local.*

***Dans un contexte marqué par la crise économique et financière qui verra une grande partie des collectivités locales augmenter leur pression fiscale à hauteur de 3,6%, Les taux d'imposition de la commune de Roissy en Brie n'augmenteront pas en 2009.***

*Pour un même niveau de ressources, l'objectif est d'accroître les activités publiques pour satisfaire les besoins des Roisséens tout en permettant au plus grand nombre de bénéficier d'un maximum d'équipements et de services.*

*La préparation budgétaire s'est effectuée en relation directe avec chaque élu et chaque cadre des secteurs concernés. Cette nouvelle démarche répond à l'objectif d'allier l'expression des besoins de la population, l'expertise des cadres territoriaux et les orientations municipales.*

### ***Répondre aux besoins ...***

*La Municipalité souhaite pérenniser ou développer les actions visant à :*

➤ ***favoriser l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture et au sport.***

*L'école multi sports pour les enfants et les adolescents, l'activité sports loisirs pour les plus de 55 ans, le Point Information Jeunesse, le conservatoire sont autant de lieu et d'activité qui permettent à tous de se cultiver et 'échanger.*

*Pour la première fois, le budget intègre la programmation culturelle sur une saison toute entière, comme discuté lors des récentes Assises de la ville.*

*La création d'un service totalement tourné vers les préadolescents permettra d'aider cette génération à prendre part au progrès de la société.*

*Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) a été signé par la commune et nous sommes en attente de la signature du Conseil Général. Ce dispositif devrait permettre à la commune de renforcer ses actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de la réussite éducative et de la citoyenneté.*

➤ ***Favoriser les relations familiales et intergénérationnelles***

*De nombreuses actions d'animation collectives et familiales sont mises en place, notamment, par le centre social.*

*L'investissement des professionnels de l'équipe du « coin des voisins » et celui des habitants permet de redynamiser et de valoriser le quartier de la Renardière.*

➤ **Améliorer le service rendu à la population**

- ~ Dans le domaine des transports (réseau de bassin "Si t' bus", Carte Imagine' R)
- ~ Afin de répondre aux exigences des Roisséens, exprimées lors des réunions de quartiers et aux Assises de la ville, une enveloppe plus importante sera affectée aux Services techniques.
- ~ De même, un effort sera engagé pour la réorganisation des services techniques pour leur permettre une plus grande réactivité.
- ~ La participation financière de la commune pour le Centre Communal d'Action Sociale a représenté 960 000 € en 2008. Compte tenu de la situation vécue par de trop nombreux Roisséens, nous nous proposons d'en augmenter la dotation de manière significative.
- ~ La vie associative locale est forte de près de 150 associations. Elles œuvrent dans les domaines éducatifs, sociaux, sportifs, culturels et de protection de l'environnement.... Le soutien de la municipalité à la vie associative sera maintenu, tant en versement direct de subventions qu'en participation diverses (locaux, transports, reprographie, personnels, etc.)

**Un personnel efficace.**

➤ Les charges de personnel devraient progresser en 2009.

Cette progression a deux raisons :

Le traditionnel GVT (Glissement, vieillesse, technicité), le recrutement de personnel nouveau dû à l'augmentation d'activité de la commune :

- L'augmentation du nombre d'enfants dans les écoles et les centres de loisirs nécessite du personnel supplémentaire.
- ~ Dans les centres de loisirs, le nombre de journées/enfants a progressé pour atteindre **44 411** en 2009.
- ~ Le nombre d'élèves accueillis dans les écoles est en constante augmentation. Il y en a **2 798** en 2009.
- ~ Le conservatoire accueille un nombre de plus en plus important d'élèves : 1.200 élèves activités en 2009 (sans compter l'intervention de professeurs du conservatoire dans les écoles élémentaires et maternelles en chant – chorale).

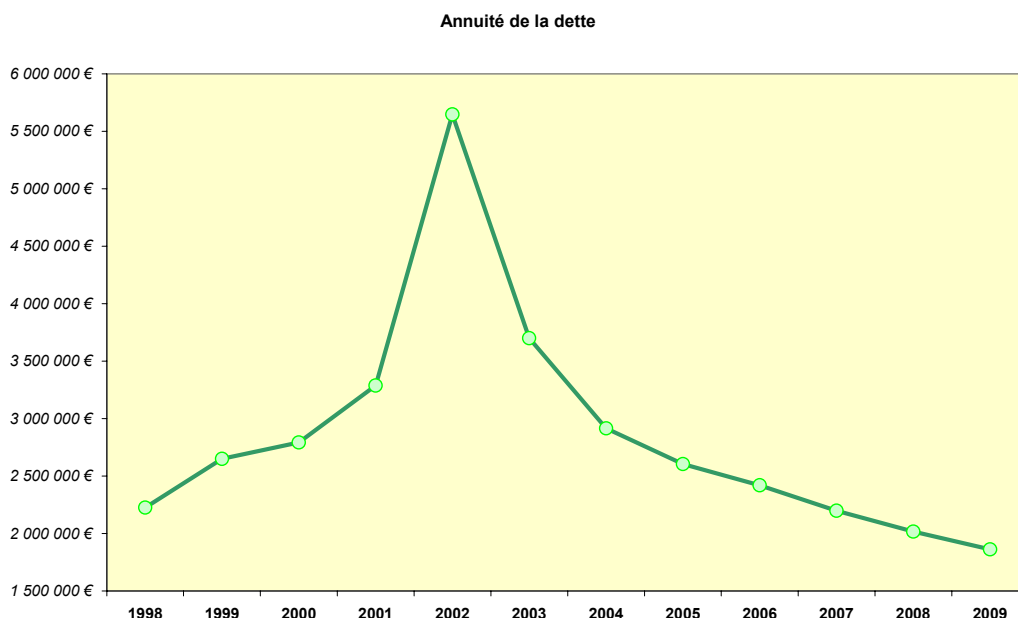
Et enfin la création ou le renforcement de services pour satisfaire les demandes des citoyens de la ville ;

Création du service de Développement économique, renforcement de la police Municipale avec le recrutement d'un chef de police et l'objectif de doubler les plages horaires de cette police afin qu'elle fonctionne de 8 h à 20 heures.

La masse salariale des collectivités constitue un poste de dépenses important au sein du budget des collectivités locales. Pour notre commune elle sera d'environ 60 % des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ **Maîtriser les charges financières (annuités de la dette).**

*Pour financer ses divers projets d'équipements, la Municipalité envisage d'emprunter une somme maximale de 2 300 000 € pour l'exercice 2009. Pour autant, de par l'extinction mécanique de la dette, l'annuité totale sera toujours en diminution et maintenue à un niveau raisonnable pour une ville de notre importance.*



**Section d'investissement**

***L'emprunt de 2 300 000 € envisagé permettra de financer les équipements suivants :***

- ✓ *Construction à l'école des Sapins d'une structure modulaire comprenant 3 locaux qui permettront soit la création de 2 classes et d'une salle bibliothèque soit la création d'une classe d'une bibliothèque et d'un centre de loisirs. Le choix définitif étant lié à la décision de l'Inspection académique pour l'ouverture d'une ou deux classes à la rentrée 2009. La toiture de l'école maternelle des Sapins va être refaite complètement ainsi que la terrasse basse au dessus des sanitaires.*
- ✓ *Création d'un deuxième Relais d'Assistance Maternelle décentralisé pour améliorer les relations Assistantes maternelles / enfant / personnel.*
- ✓ *Nous allons aussi lancer une rénovation des divers bâtiments communaux : Ravalement du bâtiment du CCAS et remplacement de ses volets. Remplacement des menuiseries du bâtiment 8 Avenue Delacroix et ravalement des bâtiments 6 et 8. Remplacement des menuiseries du logement du tennis couvert.*

- ✓ *Sans attendre les conclusions de l'étude approfondie sur le devenir de la Maison du temps libre, nous proposons d'en améliorer sensiblement les conditions d'accueil (peinture, ouverture de sanitaires et aménagement de la cuisine). Comme cela a été largement discuté lors des récentes Assises de la ville.*
- ✓ *Travaux de voirie : Nous allons passer un plus important marché d'entretien de voirie afin de réparer les voies endommagées. Cette question a été trop longtemps ignorée. La rue Pasteur, la rue La Pérouse (2<sup>ème</sup> tranche) et l'avenue De Vlaminck vont être refaites.*
- ✓ *L'éclairage public reste une priorité de la municipalité. Les travaux sont déjà commencé Avenue de la Malibran. L'éclairage va être refait Avenue Panas, Avenue Jean Monnet et rue de la Pinsonnière. Un branchement électrique va être installé à la Ferme d'Ayau (coté parc) pour les fêtes foraines. Ce branchement pourra également servir pour la création éventuelle d'un kiosque à musique.*
- ✓ *Par mesure d'économie d'énergie, les groupes scolaires PPI et PMC vont être raccordés au réseau de la chaufferie bois de la Renardière. Nous allons aussi remplacer le réseau de chauffage en vide sanitaire du groupe scolaire Jules Verne.*
- ✓ *La deuxième phase des travaux côté sud du pole gare va être lancée avec la réfection des chemins piétonniers et le remplacement des poteaux d'éclairage.*
- ✓ *Dans le domaine du sport, une rénovation importante du gymnase Anceau de Garlande va être effectuée accompagnée de la création de locaux de réserve, ainsi que l'accès des personnes à mobilité réduite. La piste d'athlétisme du stade Bessuard va être entièrement refaite.*
- ✓ *Après 20 ans d'attente, les travaux de réhabilitation du pôle culturel vont enfin pouvoir commencer au cours du dernier trimestre 2009 en vue de la création de la future bibliothèque municipale.*
- ✓ *Le terrain pour les Jardins familiaux et d'insertion va être aménagé et viabilisé. Les travaux viennent de commencer."*

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*



Madame BERAUD, au nom du groupe "Socialistes et Apparentés" :

" - Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, Madame la Maire,

*Je voudrais tout d'abord vous dire combien je suis satisfaite de cette présentation du débat d'orientation budgétaire.*

*En effet, vous avez repris intégralement l'argumentaire, les graphiques et les chiffres (sans parfois les actualiser malheureusement) du dernier débat d'orientation budgétaire que j'ai conduit alors que, Mme la Maire, vous étiez maire adjointe.*

*Même constat, même argumentaire sur la faiblesse des ressources de notre ville, mêmes remarques sur le désengagement de l'Etat.*

*Vous vous félicitez même de la méthode que j'ai mise en place lorsque je me suis occupée des finances, après le retrait de François Perrussot et avant que je ne les confie à l'un d'entre vous, à savoir Jacques Perrot.*

*Cette méthode consistait à préparer le budget avec chaque élu et chaque chef de service concerné. Vous le savez bien, Mme Fuchs, vous y avez participé lorsque vous étiez en charge du sport.*

*Par contre, et je le conçois, vous avez voulu vous distinguer : vous n'avez pas daigné convoquer une commission finance avant ce débat !*

*Par contre, il faudra revoir votre copie pour ce qui concerne votre conclusion sur l'épargne nette de la commune. Vous précisez en effet qu'elle a augmenté. Cette augmentation n'est pas due à une « gestion rigoureuse », mais au fait que vous avez renoncé à de nombreux travaux et à de nombreuses aides : plus d'entretien des bâtiments communaux, diminution de l'offre culturelle et sportive, aucun engagement de nouveau chantier..., soit 1,405 millions d'euros en moins pour les Roisséens.*

*Vous aviez annoncé « investir l'avenir » ! Mais la réalité est toute autre. Vous avez sabré les projets d'investissement de la ville, vous avez seulement investi 50% de ce que nous avions prévu !*

*Voilà où sont vos économies.*

*Madame la Maire, maîtriser la dette, ce n'est pas geler les investissements. Vous n'avez pas suffisamment investi pour que notre ville ait, avec un niveau raisonnable d'endettement, les moyens de ses légitimes attentes.*

*Bref vous affichez délibérément un manque d'ambition pour Roissy.*

*Voilà pour cette première année de gestion ; mais que nous réserve l'avenir ?*

*Comme tout citoyen, j'étais curieuse de ce budget de rupture tant annoncé ... et qu'en est-il ? :*

*Vous le dites vous-même, vous augmentez la masse salariale de 1,2 millions d'euros, ce que vous justifiez par une augmentation du nombre d'enfants sur la commune.*

*Or, l'augmentation du nombre d'enfants n'a été que de 2% en 2 ans, chiffre tout à fait raisonnable, ce qui s'est traduit seulement par une hausse de 1,7% dans le budget correspondant. Mais dans le même temps votre budget des ressources humaines progresse de 7,4%.*

*Pourtant, pour 2009, vous n'avez plus de directeur des services techniques, ce qui représente un salaire en moins. Le cadre B que vous nous annonciez pour la police s'est transformé en cadre C, ce qui coûtera moins cher (avec une police municipale exsangue qui aura certainement du mal à suivre vos effets d'annonce). Enfin, le responsable des médiateurs nous a quittés...*

*Non, ce qui coûte cher à la ville, ce sont les nouveaux emplois de cabinet que vous avez créé en mairie dans le seul but de vous préparer votre travail. Autrefois, on critiquait la « béraucratie », aujourd'hui, nous sommes entrés dans la bureaucratie.*

*Vous annoncez des investissements pour le sport et la culture alors que vous avez pénalisé cette année ces secteurs en réalisant tout juste 70% des dépenses prévues.*



Monsieur BOUCHART, au nom du groupe "Avec et Vous" :

" - Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs les adjoints,  
Chers collègues,  
Madame, Monsieur,

*Le débat d'orientation budgétaire reste un moment important dans la vie de notre commune, pourtant, ce Débat d'orientation budgétaire que vous nous présentez, est creux, voire vide.*

- *Vous parlez d'augmentation significative de la subvention allouée au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), mais dans quelle proportion ? et, comment allez-vous financer cet excédent ?*
- *Vous voulez augmenter la masse salariale, là encore, par quel moyen ? ou avec quel financement ?*
- *Comment comptez-vous équilibrer le budget de fonctionnement ?*
  
- *La réduction des annuités de la dette résulte uniquement d'un effet mécanique qui dure depuis plus de 15 ans à Roissy-en-Brie.  
Toutefois, la dette augmentera forcément au cours des prochaines années.  
Après 12 mois de gestion municipale, vous avez déjà emprunté 1 000 000 euros !  
A ce propos, sur quelle base ont été calculés les 2 300 000 euros d'emprunt annoncés dans votre projet ? D'autant que ceux-ci viendraient s'ajouter au million d'euros récemment empruntés.*

*Toutes ces dépenses, incontrôlées, auront inévitablement pour répercussion l'augmentation des impôts, contrairement à ce que vous annoncez.*

*Déjà, nous subissons une pression fiscale, du Département et de la Région, socialistes.*

*Nous aurons maintenant à supporter l'augmentation des impôts de la municipalité, communiste.*

*Nous ne doutons pas, qu'au moment où vous vous trouverez obligés d'augmenter les taxes locales des Roisséens, votre slogan, comme d'habitude, sera "c'est la faute de l'Etat", alors qu'en réalité, cela résultera d'une mauvaise gestion.*

*Je tiens à remercier tous les Roisséens, qui se sont déplacés pour l'intérêt de leur commune.*

*Je vous remercie de votre attention."*

~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~

Madame le MAIRE remercie Monsieur BOUCHART.

En ce qui concerne l'emprunt de 2 300 000 €, Madame le MAIRE explique qu'il est vrai que durant le mandat précédent, l'investissement n'avait pas été favorisé. D'autre part, la municipalité a découvert que certains investissements importants avaient été empêchés d'être réalisés sciemment.

Quoi qu'il en soit, la ville a besoin d'équipements nouveaux dans les écoles, pour le sport, pour le renouveau des voiries...

Madame le MAIRE passe la parole à Madame BERWICK.

~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~

Madame BERWICK, au nom du groupe "Les Verts" :

" - Madame le Maire, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

*Comme cela a déjà été souligné, ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2009, premier de notre mandature, intervient dans une conjoncture de mutations, dans différents domaines, à l'échelle planétaire.*

*Nous ne nous étendrons pas au-delà sur les éléments liés à ce contexte, ni sur les contraintes qui pèsent déjà sur les collectivités locales, mais porteront l'accent sur le rôle et les responsabilités qui nous incombent, à nous, élus.*

*Pour notre part, nous les appréhendons toujours et encore plus, dans une logique d'équilibre et de cohérence avec une planification stratégique sur le long terme, et une mutualisation des moyens entre autre ; nos choix budgétaires devront répondre, réellement, aux attentes et besoins des Roisséens, en premier lieu aux plus démunis et aux plus fragiles.*

*Et, bien sûr, nous souhaitons, aussi et surtout, peser sur les choix environnementaux et écologiques car, au-delà d'une certaine prise de conscience ou de discours, des actes concrets, passant par des transformations de pratiques, sinon de comportements plus sobres, sont nécessaires et pour nous réalisables.*

*Nous allons vous épargner la litanie et la redondance d'une liste d'actions possibles (au niveau économies ou choix énergiques entre autre), car elles sont en partie, déclinées dans ce DOB 2009 construit avec la majorité de l'équipe municipale (et déjà présenté).*

*Nous vous remercions de votre attention."*

~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~

Madame le MAIRE remercie Madame BERWICK et passe la parole à Monsieur MEHOU-LOKO.

~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~

Monsieur MEHOU-LOKO, au nom du "Groupe Socialiste" :

" - Roisséennes, Roisséens, bonsoir !

*Madame Le Maire,*

*Chers collègues,*

*Comment parler d'orientation budgétaire sans parler du contexte dans lequel le débat se situe ? Pour nous, Socialistes, la crise financière, économique et sociale que nous traversons est une crise structurelle, exceptionnelle et sans précédent par son ampleur, sa violence, sa gravité.*

*Avant d'être financière, cette crise est d'abord une crise politique et sociale. L'accroissement des inégalités, les bas salaires, la précarité, les régressions sociales sont à l'origine du dévoiement du système financier et économique. Le recours croissant à l'endettement des ménages et des entreprises était la conséquence logique d'un système qui refusait la progression du pouvoir d'achat de l'extrême majorité des salariés mis en concurrence à l'échelle mondiale et d'une recherche par les actionnaires de taux de profits incompatibles avec la croissance réelle des économies.*

*Pour les collectivités locales c'est de nouvelles charges supplémentaires et des dotations que le gouvernement rogne chaque année. A ce sujet nous nous opposons très fermement à la suppression de la taxe professionnelle tant que le gouvernement ne nous aura pas dit par quelle recette pérenne il compte remplacer cette ressource.*

*Au contraire nous revendiquons un « pacte de relance » entre l'Etat et les collectivités locales. Nous proposons en particulier :*

- le doublement en 2009 de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et du Fonds National d'Aménagement du Territoire,*
- un abondement exceptionnel du budget de fonctionnement des collectivités locales comprenant notamment, la restitution du ticket modérateur sur le plafonnement de la taxe professionnelle et l'octroi de prêts bonifiés pour les investissements.*

*Pour en revenir à Roissy en Brie, nous avons entendu les orientations budgétaires déclinées par Madame Le Maire. Elles nous semblent s'inscrire dans les engagements que collectivement nous avons pris lors de la campagne pour répondre aux besoins légitimes des roisséennes et des roisséens en particulier en matière de culture, de renforcement de la vie associative et de solidarité avec les plus défavorisés.*

*Cette première année a surtout été consacrée à terminer les chantiers ouverts par la précédente municipalité en y apportant les modifications que nous estimions nécessaires mais aussi à créer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique que nous souhaitons promouvoir.*

*Dans cet esprit, nous nous sommes réjouis de voir se mettre en place un service dédié au développement économique. En effet tout ce qui contribue à créer pour la commune de nouvelles recettes mais aussi de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises est une bonne chose. Pour autant Roissy en Brie n'est pas seul et le débat sur l'intercommunalité qui s'est déjà engagé devra nous permettre d'aller plus loin dans ce domaine. D'ors et déjà nous sommes disponibles pour participer à cette réflexion que nous souhaitons la plus collective possible.*

*Ce n'est un secret pour personne que Roissy en Brie a pris du retard en matière d'équipements publics (modernisation des installations sportives, aménagement de la ferme d'Yau...) dont le niveau est insuffisant comparativement aux villes de même strate.*

**Oui**, *c'est aussi une bonne idée que de placer les secteurs de la culture et de la jeunesse comme étant des priorités de l'année 2009.*

*D'une part parce que nos plus jeunes entrent dans un monde dur, où trouver sa place est difficile. Et nous refusons une société de compétition entre les individus.*

*D'autre part, parce que la culture c'est, justement, ce qui permet aux hommes de faire la société. C'est par la culture que l'on s'instruit, que l'on accède au beau, par la culture l'on s'ouvre au monde, l'on échange avec les autres...*

**Oui**, *c'est justice d'accentuer la politique sociale de la ville. Nous aurons besoin d'être prêts à soutenir ceux qui, parmi nous, seront les plus fragiles. Nous devons nous serrer les coudes.*

**Oui**, *c'est utile de poursuivre l'aide aux associations. Elles jouent un rôle complémentaire et irremplaçable dans notre collectivité.*

*Qui osera prétendre qu'une bibliothèque digne de ce nom serait un luxe pour une ville de plus de 20.000 habitants ? Qui regrettera que l'on procède, enfin, à la réfection des équipements sportifs ?*

*Il nous faut compte tenu tout à la fois de la faiblesse de notre épargne nette, du désengagement croissant de l'Etat et du contexte défavorable envisager une programmation pluri annuelle cohérente et raisonnable.*

*En parallèle nous souhaitons qu'en lien avec les services, nous mettions en place une stratégie offensive de recherche de moyens financiers supplémentaires.*

*Nous avons pris acte du projet d'agrandissement de l'école des Sapins. Toutefois force est de constater que cette solution constitue une réponse d'urgence. Compte tenu de l'augmentation des effectifs scolaires enregistrée ces dernières années, il sera opportun d'effectuer en concertation avec les associations de parents d'élèves et les enseignants une véritable étude sur cette question.*

*Dans le même ordre d'idée, nous constatons que les sommes consacrées à la restauration scolaires sont importantes (ces sommes sont, pour nous, justifiées), il nous semble donc anormal que le prestataire n'entende pas les remarques qui lui sont adressés par les parents d'élèves. Il est clair que la nouvelle municipalité doit se saisir de ce dossier et rechercher les moyens d'améliorer encore le service rendu aux parents et aux élèves.*



*Car c'est justement le modèle à la française, avec ses services publics, son Education Nationale, sa Poste, ses hôpitaux publics, pour ne citer que ceux-là, avec sa Sécurité Sociale, avec son contrat républicain... qui font que les effets de la crise sont atténués en France par rapport à de trop nombreux pays... Atténués, pas effacés, ni même compensés, simplement atténués... Alors que la croissance est en berne, que les comptes publics sont dans le rouge, la précarisation de l'emploi est accélérée, les comptes sociaux mis en difficulté. Tel est le résultat patent de plus d'un an de politique du Gouvernement. Et la seule réponse serait encore d'accélérer les réformes qui atomisent, désengagent, déstructurent ?? ...Les 90.000 chômeurs de plus de janvier sont là pour témoigner que ce n'est pas « réformer » ou « moraliser » le système qui règlera la question.*

*Ce système, il faudra purement et simplement le changer.*

*Mais c'est oublier aussi que pour certains, la crise a du bon !*

*Les distributions de dividendes et l'augmentation du nombre des contribuables de l'ISF montrent que tout ne va pas si mal pour certains !*

*7 milliards de bénéfice pour Arcelor/Mittal, une bonne distribution pour les actionnaires et le chômage technique pour les salariés... ne leur parlez pas de Gandrange !!!...*

*Total : record absolu : 14 milliards de profit ! Mais aussi la Société générale... mais aussi L'oréal et tant et tant d'entreprises : A l'exemple de Caterpillar.*

*Après les heures supplémentaires, exemptées de cotisations, on redistribue les profits aux actionnaires et, pour qu'ils soient encore plus juteux, on licencie à tour de bras. Devinez qui s'est fait avoir dans l'histoire ???*

*Il est donc une priorité nationale de remettre en question les choix du Président autoproclamé du pouvoir d'achat. Il est des endroits où le pouvoir d'achat ne se concentre ni sur les dividendes, ni sur les rentes. Il est des endroits où le pouvoir d'achat rime avec salaire et fin de mois !*

*Le frein principal à la croissance économique, qu'on le veuille ou non, ce ne sont pas les garanties collectives accordées aux salariés ou l'absence supposée de flexibilité du marché du travail, c'est bien plutôt la politique économique et monétaire européenne, qui impose l'austérité pour les dépenses budgétaires, qui impose la liberté de circulation des capitaux, facilitant les délocalisations d'entreprises, tout en criminalisant celle des hommes. Ne sont pas, non plus, en cause les collectivités territoriales, qui seraient trop « dépensières » et devraient appliquer la même rigueur que l'État en matière budgétaire. Encore heureux qu'elles n'aient pas trop réduit leurs dépenses d'investissement, sinon la récession serait encore plus grave, et bien plus ancienne, mais surtout imaginez seulement sa violence si l'investissement public avait été réduit !*

*Les politiques d'austérité mises en place depuis longtemps conduisent à peu près partout aux mêmes résultats : mauvais état des comptes publics, dette de plus en plus importante, faible croissance globale des économies et aggravation continue des inégalités sociales.*

*De ce point de vue, le Gouvernement s'est particulièrement distingué avec la loi TEPA, la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, qui n'a trouvé une véritable traduction qu'en ce qui concerne la fiscalité du patrimoine. Et on ose brandir « la valeur travail » !*

*Rappelons que tout travail mérite Salaire ! Et pas compensation patrimoniale ! C'est la sagesse populaire qui parle...*

*Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, le budget, déjà mal en point, va enregistrer une moins-value fiscale de 400 millions d'euros au moins, pour permettre à quelques contribuables assujettis à l'ISF de se libérer de tout ou partie de leur impôt, en finançant prétendument les PME. Et on réinvente ici au bénéfice des plus riches l'investissement sans risque...*

*Le bouclier fiscal, c'est 15 milliards de plus pour ceux qui déjà profitent beaucoup...*

*La relance propose de nouveaux milliards pour les banques, les compagnies d'assurance et les actionnaires...*

*Mais, encore et toujours, les miettes pour les salariés.*

*Le Président annonce comme une grande mesure sociale une « meilleure » indemnisation du chômage qui ne rencontre que très peu d'échos du côté syndical.... Et pour cause, Car ce dont les gens ont besoin, ce n'est pas d'indemnités qui plus est forcément provisoires, c'est d'un travail pérenne et un salaire décent.*

*Actuellement, le premier poste budgétaire de l'État est non pas l'Education Nationale, ce qui pour le coup serait un véritable investissement, mais bel et bien la masse considérable des dépenses fiscales.*

*Ainsi, cette année, ce sont 73 milliards d'euros de recettes fiscales qui vont disparaître, et la perte sera plus grande encore l'an prochain ! Et ce montant ne tient pas compte des 30 milliards d'euros de recettes fiscales que l'État a cantonnées au financement des allègements de cotisations sociales, des 12 milliards destinés à compenser la réforme de la taxe professionnelle et des 5 milliards de recettes utilisés à mal compenser le transfert de la gestion du RMI aux départements, sans parler de l'allocation personnalisée d'autonomie, et j'en passe !*

*J'en passe et pourtant !! Le Conseil Général de Seine-et-Marne chiffre à 75 millions d'euros la simple différence de compensation due par l'Etat aux Seine-et-Marnais...*

*J'en profite pour saluer Monsieur François Perrussot, Conseiller Général de notre canton, le remercier de sa présence et pour signifier à tous que nous nous associons à la bataille qu'avec ses collègues de la majorité du Conseil Général, il a engagé.*

*Entre dépenses fiscales et recettes dédiées, ce sont des milliards et des milliards d'euros qui manquent aujourd'hui pour assurer l'équilibre des comptes publics. Dans le même temps, l'impôt sur les sociétés a baissé, l'imposition des revenus du capital s'est allégée et l'imposition des patrimoines s'est fortement réduite tandis que l'on annonce la suppression de 30 000 à 35 000 emplois publics.*

*Il est de plus en plus question que les collectivités territoriales soient mises à contribution : blocage de la dotation globale de fonctionnement, mise en cause du fonds de compensation pour la TVA, nouvel allègement de la taxe professionnelle, réforme de la DSU. L'Etat lance une véritable déclaration de guerre aux élus locaux ! Comme si les termes « dépense » et « publique » étaient devenus incompatibles.*

*Je veux dire un mot de la menace qui pèse sur la Taxe professionnelle. Bien sûr, il serait honteux d'exonérer les entreprises pour récupérer cet argent dans la poche des contribuables. Car en réalité, ils le paieraient deux fois : Cette forme de salaire indirecte ne serait plus perçue, et non content de cela, il faudra compenser. Mais c'est suffisamment grave pour que l'ensemble des associations de Maires et d'élus locaux de toutes tailles et de toutes couleurs tirent la sonnette d'alarme et refusent le diktat soufflé par le MEDEF.*

*La réforme, oui, mais sur des bases justes. Nous sommes pour une Taxe professionnelle renouée, taxant de manière différente l'emploi et la finance, nous sommes pour que soient assumées les responsabilités des schémas directeurs d'aménagement, nous sommes pour une redistribution prenant en compte les besoins, grâce au principe de la péréquation.*

*Pour parler d'impôts, puisqu'il y a quelques mois, on annonçait aux Roisséens l'Apocalypse si nous étions élus, voilà le temps de la révélation : Il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux. Non pas que nous soyons, vous l'aurez compris, par principe, opposés à l'impôt.*

*Pour nous l'impôt est citoyen, il garantit le financement des services publics, qui sont donc la richesse commune, au service de tous... Au service de tous, parce qu'ils assurent l'égalité républicaine en tout point, en tout lieu.*

*Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts de ceux qui habitent, vivent à Roissy-en-Brie parce qu'il n'y a pas de raison : si les Roisséens ne bénéficient pas tous, loin s'en faut, du fameux bouclier fiscal, ils n'ont pas pour autant à supporter en plus de la vie chère, en plus des augmentations de loyer, en plus de la crise, les errements de ceux qui pan par pan, déstabilisent, déstructurent, démantèlent le modèle social français.*

*De l'école à la santé, en passant par le logement, l'éducation populaire ou la solidarité, pas un secteur qui n'échappe aux fourches de la mise en concurrence. Il faudra bien que nous dépassions le principe du moins disant, c'est à dire du moins cher, en tout, pour aller vers celui du socialement responsable, de l'écologiquement comptable. Ce sont là des critères qui depuis mars dernier ont fait leur apparition sur les appels d'offres passés par la ville.*

*Par ailleurs, que la collectivité nationale prête aux banques, privées, pour qu'elles puissent, officiellement du moins, prêter à leur tour aux premiers investisseurs de France, c'est-à-dire les collectivités locales tient tout simplement de l'aberration économique.... A moins que l'objectif encore une fois n'ait été de garantir le versement des dividendes aux actionnaires. Pour mémoire, sur un peu plus de 20 milliards prêtés en ce sens, près de 8 ont été en réalité versés en dividendes. Sans doute la mise en place d'un service public de l'investissement aurait été plus judicieuse. S'agissant d'argent public, était-il besoin d'intermédiaires privés ?*

*Mais bon arrêtons de tergiverser, et rendons-leur justice, ils n'ont pas été élus non plus pour cela.*

*Mais vous, nous dira-t-on ? Vous, pourquoi avez vous été élus ?*

*Eh bien, nous avons été élus :*

*Pour une nouvelle écoute des problèmes, des besoins, des ambitions des roisséens. Cette écoute, c'est notre marqueur, et la pratique du débat, attentif, sérieux et raisonné, direct et démocratique qu'elle impose ; c'est notre fil rouge ; un fil rouge si dérangeant qu'il énerve ceux qui pensent avec tant de simplicité et de candeur « j'ai le mandat, j'ai le pouvoir ».*

*Nous avons été élus*

*Pour que les engagements sur lesquels nos concitoyens se sont prononcés en mars dernier soient tenus, pas tous cette année, c'est normal, le mandat débute à peine, mais pour qu'ils soient tenus.*

*Nous avons été élus*

*Pour que la gestion de la ville ne soit pas le simple résultat d'un plan comptable, mais bien celui d'une gestion attentive de chacun et responsable de tous.*

*Nous avons été élus*

*Pour marquer la rupture avec le mandat précédant et ses dogmes financiers dignes du FMI.*

*Nous avons été élus pour marquer le changement que Roissy-en-Brie n'en pouvait plus d'attendre.*

*En conclusion, le Groupe des Elus Républicains, Communistes et Citoyens est satisfait des propositions d'orientations budgétaires qui, tout en respectant ses engagements de campagne électorale, permet aux Roisséens de peser sur les décisions... De même que l'affirmation d'une gestion plus rigoureuse où l'on fera plus, sans recourir obligatoirement à l'augmentation des impôts. A Roissy-en-Brie, le projet budgétaire s'inscrit à l'opposée de la démarche gouvernementale. Les axes du budget 2009 présentés par Mr Perrot sont dans le droit fil des engagements pris par la majorité municipale vis à vis de la population en mars dernier.*

Mise en place d'une nouvelle gestion des services, où formation et responsabilisation vont de paires,

Premières mise en œuvre du programme d'investissement et de rénovations (école, pôle culturel, équipement sportif, gestion des voies publiques, rénovation de la MTL et du CCAS).

Maintien et développement d'un service public local de proximité (service du développement économique, mise en place du service jeunesse, de la saison culturelle, augmentation significative du budget du CCAS).

Mais aussi

Maîtrise de l'emprunt et de la dette.

Mais aussi

Maîtrise de l'impôt qui pèse sur les familles par le gel des taux.

Cette orientation budgétaire est bien une orientation de progrès au service de nos concitoyens et nous l'approuverons.

Je vous remercie de votre attention."

~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~

Madame le MAIRE remercie Monsieur COPIN.

~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~ . ~

## RESSOURCES HUMAINES

**Délibération n°14/09**  
**Modification du tableau des emplois permanents.**

**Rapporteur : Monsieur VACHERET**

Contrairement à ce qui a été dit précédemment, Monsieur VACHERET précise que le Responsable de la Police Municipale a été recruté sur un poste de catégorie B, cet agent a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Dans le cadre de la restructuration du service de la Police Municipale, des recrutements sont actuellement en cours. Un brigadier chef principal de police municipale a été retenu et a pris ses fonctions ce 2 mars 2009. Il convient donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs :

Poste créé	Poste supprimé
<b>Filière Police Municipale</b>	
Un brigadier chef de police municipale	

Il est précisé que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009, compte 64, charges de personnel.

**VOTE** : adoptée à l'UNANIMITE.

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*

## TRAVAUX - VOIRIE

**Délibération n°15/09**

**Demande de subvention spécifique de la Dotation Globale d'Equipement 2009.**

**Rapporteur : Monsieur DEBRET**

Cette délibération permet d'obtenir une éventuelle subvention préfectorale (D.G.E) pour les travaux de 1ère catégorie : opérations scolaires.

La demande de subvention porte sur la réalisation des travaux suivants : construction modulaire de trois salles de classe à l'école maternelle les Sapins pour un montant de **255 545,44 € HT**, soit une subvention espérée de **76 663,63 €**.

Madame LE GUILLOU demande si les modulaires comportent des sanitaires, un dortoir.  
Madame le MAIRE confirme que tout est prévu (sanitaires, points d'eau...).

Monsieur IGLESIAS regrette que ce dossier n'ait pas été discuté en commission travaux. Il n'a été informé que de la chronologie des travaux par le biais d'un compte rendu d'une commission scolaire. Il trouve dommage, comme pour le point suivant relatif aux travaux d'extension du Gymnase Anceau de Garlande, de devoir se prononcer sur une demande de subvention concernant un projet méconnu, non étudié. Il précise qu'il voterait positivement des demandes de subventions dans le cadre de dossiers "classiques" tels que la rénovation d'écoles,... Mais pour des projets nouveaux, non étudiés, cela lui pose un problème.

Madame le MAIRE indique que la commission travaux s'est réunie récemment. Si Monsieur IGLESIAS avait été présent, il aurait pu prendre connaissance du dossier et en débattre.

Monsieur IGLESIAS et Monsieur BOUCHART indiquent ne pas avoir reçu de convocation.

Madame le MAIRE s'en étonne et rappelle qu'à la demande de l'opposition, des boîtes aux lettres ont été installées au local mis à disposition des différents groupes politiques. Puis, l'opposition a demandé de remettre les boîtes en Mairie, ce qui a été fait, afin que chacun puisse consulter son courrier.

Madame le MAIRE rappelle qu'il s'agit de se prononcer sur une demande de subvention. Elle souligne que la municipalité actuelle, contrairement à la précédente, recherche bon nombre de subventions, générant ainsi plus de recettes.

Monsieur DEPECKER précise qu'il n'est pas contre le fait de voter une subvention et indique que le projet a été étudié en commission scolaire.

En ce qui concerne le point suivant sur la rénovation du gymnase, Monsieur DEPECKER aurait souhaité qu'il soit discuté en commission des sports. De son point de vue il serait souhaitable que les dossiers relativement importants pour notre commune passent dans les commissions.

Madame le MAIRE est d'accord. En ce qui concerne la demande de subvention pour les travaux du gymnase, une commission est prévue prochainement. Toutefois, la demande de subvention proposée ce soir permet de gagner du temps.

En ce qui concerne les constructions modulaires, Madame BERAUD rappelle qu'il y a deux ans, les enseignants n'y étaient pas favorables ; le nombre d'enfants à gérer dans les cours de récréations étant trop important.

Par ailleurs, Madame BERAUD demande combien de classes vont être fermées ailleurs et quelles seront les conséquences sur les autres écoles. Elle estime que c'est une politique générale qu'il faut mener.

Madame le MAIRE explique que la précédente municipalité avait fait le choix de ne pas construire de classes supplémentaires dans ce secteur, et aujourd'hui 48 enfants se trouvent scolarisés loin de leur domicile (Pommier Picard, Michel Grillard et la Pierrerie).

Madame le MAIRE précise que dès le début de son mandat, la municipalité a travaillé sur les besoins imminents relatifs à la scolarité des enfants de ce secteur. Des discussions ont eu lieu avec les parents d'élèves, l'Education Nationale. Un travail a été étroitement mené avec le service Scolaire. Deux propositions ont été faites, dans l'hypothèse où il y aurait une ou deux classes ouvertes à la rentrée. Madame le MAIRE rappelle que ce n'est pas la commune qui décide de l'ouverture ou de la fermeture de classes, mais l'Education Nationale au moment de l'élaboration de la carte scolaire, en fonction du nombre d'enfants inscrits.

**VOTE** : adoptée par **29** voix **POUR** et **2 ABSTENTIONS** (Mme BERAUD, M. IGLESIAS).

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*

#### **Délibération n°16/09**

**Demande de subvention auprès du Conseil Général – travaux extension du Gymnase Anceau de Garlande.**

#### **Rapporteur : Madame GLEYSE**

Le gymnase Anceau de Garlande a été construit en 1982. Des travaux de rénovation sont aujourd'hui nécessaires.

Le gymnase Anceau de Garlande accueillant les élèves du Collège Anceau de Garlande, ces différents travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 50 % du coût HT des travaux par le Conseil Général de Seine et Marne.

Les travaux prévus concernant le Gymnase Anceau de Garlande se décomposent comme suit :

#### **Partie réhabilitation :**

- Le remplacement du revêtement du sol sportif,
- Le remplacement de l'éclairage,
- Le remplacement de la chaufferie et le remplacement des aérothermes,
- La remise en état des vestiaires et des douches.

#### **Partie extension :**

- La création de locaux de rangement,
- La création d'un bloc sanitaire avec local technique et local de rangement de matériel d'entretien.

A ce jour, le Conseil Général de Seine et Marne a déjà attribué une subvention de **95 000 €** sur les travaux de réhabilitation.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Général pour les travaux d'extension, soit une subvention espérée de :  $91\,900 \text{ €} * 50 \% = \mathbf{45\,950 \text{ €}}$ .

Madame PRIEST-GODET demande si Madame GLEYSE est déléguée au Sport.

Madame le MAIRE confirme que Madame GLEYSE est conseillère municipale en charge des sports et a été présentée lors de la nuit des sports.

**VOTE** : adoptée par **29** voix **POUR** et **2 ABSTENTIONS** (Mme BERAUD, M. IGLESIAS).

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*

**Délibération n°17/09**  
**Demande de subvention spécifique du Fonds E.C.O.L.E. 2009.**

**Rapporteur : Monsieur DUBOIS**

Cette délibération permet d'obtenir une subvention du Conseil Général (Fonds E.C.O.L.E.) pour les travaux d'entretien de locaux scolaires existants.

La demande de subvention porte sur la réalisation des travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Pierrerie : 167 224,08 € HT, soit une subvention espérée de 20 581 €.

Madame BERAUD demande si ces subventions du Conseil Général vont en diminution de celles du CADUCE.

Madame le MAIRE explique que la municipalité a rencontré le Conseil Général. Contrairement à l'ancienne municipalité, l'actuelle travaille étroitement avec le Conseil Général. Le dossier est ficelé et va enfin aboutir. En effet, ce gymnase aurait dû être réalisé depuis 2 ans, les services ont sciemment bloqué ce dossier à la demande de Madame BERAUD. Les coûts ont augmenté. Cela ne diminuera pas la subvention CADUCE.

Madame BERAUD explique que les subventions octroyées dans le cadre du fonds ECOLE, ont toujours diminuées la subvention CADUCE. Pourquoi cela changerait-il aujourd'hui.

**VOTE** : adoptée à l'UNANIMITE.

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*

## DEVELOPPEMENT URBAIN

### **Délibération n°18/09**

**Rétrocession des voiries, réseaux et espaces d'accompagnement de l'A.S.L Les Jardins de Montmartre.**

#### **Rapporteur : Monsieur VACHERET**

Les espaces communs de l'A.S.L les Jardins de Montmartre sont la continuité des voiries et espaces des Forestières. Le foncier des Forestières a été repris en date du 18 décembre 2008. L'assemblée générale des Jardins de Montmartre s'étant prononcée en date du 10 octobre 2008, le Conseil Municipal peut donc délibérer pour la rétrocession des parcelles A 1181 et A 1199.

L'assemblée générale de l'A.S.L du 10 octobre 2008 a voté à l'unanimité la rétrocession des voiries, réseaux et espaces verts présentée aux copropriétaires, pour 1 euro symbolique, en l'état à la commune.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la reprise dans le domaine privé de la commune de ce foncier et d'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer les actes à intervenir.

Monsieur IGLESIAS se félicite de la poursuite de la politique de rétrocession, fortement demandée par les habitants des quartiers. Toutefois, il regrette que certains notaires ne soient pas enclins à finaliser ce type de dossier qui ne leur rapporte pas beaucoup d'argent.

Monsieur VACHERET n'est pas d'accord en ce qui concerne les notaires et explique qu'il faut simplement savoir établir de bonnes relations. Ce qu'il regrette toutefois, c'est que Monsieur IGLESIAS n'est pas mis le même empressement pour faire avancer la rétrocession sur le domaine des Grands Champs avec Nexity et Foncier Conseil.

**VOTE** : adoptée et à l'UNANIMITE.

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*

### **Délibération n°19/09**

**Rétrocession des voiries, réseaux et espaces d'accompagnement de la Z.A.C du ru du Moulin - La Forge avec la société Kaufman&Broad.**

#### **Rapporteur : Monsieur VACHERET**

Les travaux de réalisation de la Z.A.C ont été effectués conformément à la convention passée entre la commune et l'aménageur en date du 14 février 2005 ainsi qu'à l'avenant survenu en date du 14 mai 2007.

Les réserves ayant été levées lors de la réception du 2 décembre 2008, la commune peut donc aujourd'hui prendre dans son domaine public les voiries, espaces verts et terrains prévus dans les termes de la convention susvisée.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de statuer sur la rétrocession en l'état et à l'euro symbolique de tout ce foncier (repandre dans le domaine public communal, les voiries, réseaux et espaces verts cadastrés : C 399, C 422, C 437, C 438, C 439, C 474, C 477, C 479, C 480, C 482, C 484, C 486, C 489, D 2238, D 2348, D 2357 et D 2383 et dans le domaine privé les terrains d'assiette cadastrés C 441, AH 26 et AH 27).

Il est précisé que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies ; et qu'en conséquence, conformément à la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, article 62, les délibérations prononçant le classement et le déclassement des voies communales sont dispensées d'enquête publique préalable.

La commission développement urbain en date du 19 février 2009 a émis un avis favorable.

**VOTE** : adoptée à l'UNANIMITE.

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*

<b>Délibération n°20/09</b> <b>Point d'étape sur la réalisation du boulevard sud de la ville.</b>
--

**Rapporteur : Monsieur VACHERET**

Le Plan Local d'Urbanisme de Roissy-en-Brie approuvé le 13 décembre 2004 et modifié par délibération en date du 24 novembre 2008 délimite au sud de la ville des zones d'urbanisation future (IIAU de 40 ha, AUc de 8 ha, Aux de 9 ha) et leur desserte par la création d'une nouvelle voie, intitulée boulevard urbain.

Ce projet de boulevard urbain nécessite toutefois :

D'une part, de finaliser les études préalables et de constituer un dossier destiné à être soumis à une procédure d'enquête publique, conformément aux exigences du code de l'environnement ;

D'autre part, de disposer du foncier nécessaire ; sur ce point, des démarches ont été engagées avec les propriétaires concernés et des propositions d'acquisition ont été formulées par la commune mais sans résultat : il est donc nécessaire d'envisager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal :

De confirmer la mise en œuvre de ce projet d'infrastructure dont la réalisation n'interviendra toutefois qu'au terme d'une réflexion globale sur l'ensemble du tracé comportant notamment l'analyse des conséquences de ce projet dans le cadre de l'aménagement des zones d'urbanisations futures situées au sud de la ville et conformément aux textes en vigueur pour la réalisation d'une voie nouvelle de cette importance ;

De préciser que la commune entend saisir le Préfet d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique afin de s'assurer la maîtrise foncière de l'emprise du boulevard urbain.

Monsieur IGLESIAS pense que la procédure d'expropriation est mise en œuvre pour obligé le propriétaire du Super U à revoir son permis. Il demande quels sont les terrains concernés par l'expropriation.

Monsieur VACHERET explique que la Commune a effectivement demandé au propriétaire du projet du Super U de revendre à la commune les portions nécessaires à la réalisation de l'équipement ; demande faite depuis longtemps. A ce jour, malgré les relances, aucune réponse, ni de procédure commencée pour que la commune puisse acquérir ces parcelles afin de créer le boulevard urbain et amener l'assainissement. La municipalité ressent une volonté du propriétaire de faire traîner les choses ; ses objectifs ne sont pas connus, mais ils n'apparaissent pas aller dans le sens de l'intérêt des roisséens. Le propriétaire donne l'impression d'avoir envie de réaliser son projet sur son terrain, sans réaliser les obligations liées au permis, notamment la participation voirie. Un titre à son encontre a d'ailleurs été émis.

Monsieur IGLESIAS demande si l'assiette du terrain concernera uniquement le terrain du Super U ou ira jusqu'à la route.

Monsieur VACHERET indique que l'assiette n'est pas encore précisée. Pour l'instant, il est lancé cette procédure, qui pourra être plus large dans le cadre d'une création d'une ZAC par rapport à la zone aménagée. Dans un premier temps, la municipalité souhaite connaître la volonté du propriétaire de revendre les terrains, d'où cette procédure. Mais, c'est aussi lié à l'enquête d'impact qui n'a pas été faite et que l'on souhaite faire sur le tracé boulevard urbain. Cette enquête peut aussi amener à délimiter la zone partielle ou totale à exproprier.

Madame BERAUD estime qu'il est difficile de déterminer un boulevard urbain sud dans un tracé non fixé et de se prononcer sur l'achat de terrains sur un tracé non fixé. Elle demande comment va être délimité le tracé.

Monsieur VACHERET précise que le tracé sera délimité par l'enquête, ce que la précédente municipalité aurait dû réaliser depuis des années, comme la loi l'y oblige.

Madame BERAUD rappelle à Monsieur VACHERET qu'il était à la commission urbanisme à l'époque et qu'il le savait donc très bien. Elle s'interroge sur le fait de demander une procédure d'expropriation alors que la commune ne sait pas encore exactement ce qu'elle doit exproprier.

Monsieur VACHERET explique que l'expropriation concernerait tout ou partie des terrains nécessaires à l'emprise de la zone réservée, à la fois au boulevard urbain et peut être aussi à la future ZAC qui est prévue sur ce secteur.

Monsieur VACHERET confirme à Monsieur IGLESIAS que cette délibération est un moyen de pression pour négocier.

**VOTE** : adoptée par **29** voix **POUR** et **2 ABSTENTIONS** (Mme BERAUD, Mme LE GUILLOU)

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*

## QUESTIONS ORALES

Madame BERAUD, au nom du "groupe Socialistes et Apparentés" :

" - Madame la Maire,

*Lors du Conseil Municipal du 2 février 2009, vous avez retiré de l'ordre du jour le point permettant à notre assemblée de se prononcer suite à votre retrait de toutes les délégations d'un Maire Adjoint, au motif qu'il avait donné sa démission et que vous attendiez le retour de la Préfecture.*

*Le 24 février au soir, ayant reçu l'ordre du jour du Conseil Municipal, j'ai pu constater que vous n'aviez toujours pas mis ce point à l'ordre du jour.*

*J'ai également constaté que la Préfecture de Seine-et-Marne avait reçu, le 17 février 2009, l'Arrêté du Maire retirant toutes les délégations à Monsieur Stéphane METAS.*

*J'ai regardé le site de Roissy-en-Brie et j'ai pu constater, jusqu'au jour du dépôt de cette demande orale dans votre service, que la liste du Conseil Municipal n'était pas à jour puisque Monsieur Hervé BOISARD, démissionnaire depuis la fin 2008, faisait toujours partie de l'assemblée et que les délégations des Maires Adjointes n'étaient pas retirées.*



*La démission de Stéphane Métas a, elle aussi, été validée par le Sous-Préfet jeudi dernier seulement. C'est aussi pourquoi elle n'a pas pu être inscrite à l'ordre du jour qui doit vous parvenir 5 jours francs avant la tenue du Conseil.*

\*\*\*

*Quant à la mise à jour du site de la ville, je vous en donne acte. Cela a été modifié dès réception de la notification de M. le Sous-Préfet. Il nous reste à mentionner désormais l'arrivée de Madame Le Cocguen... Par ailleurs, j'ai demandé à mon Directeur Général des Services d'être plus vigilant quant à la réactivité du site.*

*Cela dit, la liste du Conseil, parfaitement à jour, est affichée dans les panneaux administratifs, que vous devriez consulter de temps en temps."*

~.~.~.~.~.~.~.~.~.~.~.~.~

Madame BERAUD, au nom du "groupe Socialistes et Apparentés" :

" - Madame la Maire,

*Par Décision du Maire n°05/09, vous avez attribué le Marché d'Impression de différents supports de communication à l'entreprise SA IMPRIMERIE GEORGES GRENIER à GENTILLY.*

*Vendredi 19 février, votre Secrétariat a accusé réception d'une demande de consultation du dossier relatif à toutes les pièces de procédure et les éléments qui vous ont permis de prendre votre décision.*

*Le 26 février, vous n'avez donné aucun élément me permettant de voir l'ensemble des documents, vous n'avez proposé aucune mise à disposition comme cela avait été pourtant acté en commission (notamment le samedi matin au Secrétariat ou dans le bureau du Directeur de Cabinet).*

*Avez-vous de si grandes difficultés à ouvrir ce dossier à la lecture que tout citoyen est en droit de demander ou bien ne souhaitez-vous pas que je puisse connaître les motifs de votre choix ?"*

~.~.~.~.~.~.~.~.~.~.~.~.~

Madame le MAIRE : " - Ah... Madame Béraud !

*Concernant votre seconde question : vous devriez relire le règlement intérieur du Conseil !*

*Il y est, expressément, stipulé que tous les documents étaient consultables aux heures d'ouverture de la Mairie. Je précise bien : tous les documents administratifs, y compris les appels d'offres. Et comme tout conseiller, il suffisait d'en faire la demande à la Direction générale des services pour que celle-ci se tienne à votre disposition. Procédure qui existait avant que vous soyez dans l'opposition...*

**Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?**

*Ne me dites pas qu'en plus des problèmes de mémoire, vous avez aussi des problèmes de classement !*

*Mais je veux profiter de l'occasion que vous m'offrez pour expliquer à l'ensemble du Conseil et aux Roisséens ce qu'il en est des marchés publics.*

\*\*\*

*Lorsque mon équipe est arrivée aux affaires, nous avons dû constater une grave carence en matière de marchés publics, justement. Outre des dossiers qui prenaient des mois de retard, d'autres n'existaient purement et simplement pas. **Ce qui mettait la commune complètement hors la loi.***

*Nous avons alors fait acter ces défaillances par le percepteur lui-même, afin qu'il ne nous tienne pas rigueur du temps qu'il faudrait pour remettre tout à plat.*

*Et on s'en approche, les agents municipaux en charge de ces dossiers ont fort à faire car, vu le retard abyssal, il nous faut bien dresser les priorités. Nous allons même devoir les épauler d'un nouvel agent.*

*Au lieu de laisser suspecter je ne sais quoi, vous auriez dû, avant que les Roisséens ne vous renvoient à vos chères études, être plus scrupuleuse dans la gestion de quelques dossiers délicats. **Dont les marchés publics.***

*Désormais, nous entendons être plus sérieux dans le suivi de l'ensemble des dossiers. Nous ne laisserons plus rien passer. A titre d'exemple, qui n'a rien à voir avec le marché d'impression mais avec **le suivi des marchés** : le parvis de la gare a été réalisé. C'était franchement mal réalisé. Et bien, **nous**, nous n'avons pas laissé faire : nous avons refusé les travaux mercredi et vendredi soir c'était déjà remis à neuf.*

*Madame Béraud, être scrupuleux sur les marchés publics, c'est aller au-delà du pinaillage sur des virgules, c'est aussi s'assurer que l'argent des Roisséens est judicieusement et correctement utilisé.*

\*\*\*

*Pour en terminer avec vos sous-entendus, sachez que la municipalité a reçu les offres de 6 entreprises, dans le cadre de ce qu'on appelle un MAPA (marché à procédures adaptées).*

*La cellule « marchés » les a scrupuleusement étudiés selon les critères suivants :*

*1 - qualité du travail,*

*2 – rapidité d'exécution et réactivité,*

*3 – respect de l'environnement et des droits sociaux. Nous sommes, en effet, pour une démarche de commerce éthique et responsable.*

*Est-ce la raison pour laquelle le titulaire du précédent marché n'a même pas daigné postuler ? Je vous laisse juge !*

*Pour vous rassurer définitivement, l'entreprise sélectionnée était la mieux-disante pour le Roissy Mag, obtenant une note de 57 sur 60. Elle était par contre moins bien placée pour les affiches. Mais comme cela ne représente qu'une toute petite partie de ce marché, le classement final lui donne une note pondérée de 53,19 sur 60.*

*Et, pour gérer au mieux les deniers des Roisséens, nous avons récemment fait l'acquisition d'un Traceur, qui nous permet de réaliser de grandes affiches en interne. C'est beaucoup moins cher et plus réactif.*

\*\*\*

*Pour votre information, le dernier Roissy Mag a été imprimé par cette entreprise, vous aurez pu constater la meilleure qualité du papier et des photogravures. Et quand vous verrez la nouvelle maquette, vous allez être éblouie. Si vous avez cette capacité à apprécier les belles choses de la vie.*

\*\*\*

*En conclusion, Madame Béraud, ne tournons pas autour du pot : la Direction Générale des Services est toujours à la disposition des conseillers municipaux pour toute demande de documents. Il suffit de vous y rendre.*

*Comme tout le monde."*

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

\* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \* . \*